

Proposition présentée par le député :

M. Guy Mettan

Date de dépôt : 28 avril 2020

Proposition de résolution

Réponse aux épidémies : plus jamais ça ! (*Résolution du Grand Conseil genevois à l'Assemblée fédérale exerçant le droit d'initiative cantonale*)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

vu l'article 160, alinéa 1, de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999 ;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002 ;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 décembre 1985 ;

considérant :

- la grave pénurie de masques, de gants, de gel hydroalcoolique et de tests qui a suivi l'éclatement de l'épidémie de Covid-19 ;
- l'absence de gestion des stocks de matériel sanitaire adéquat en amont de l'épidémie ;
- le manque de transparence voire les mensonges, puis les polémiques et indications contradictoires qui s'en sont suivies concernant notamment l'usage des masques et des tests pendant l'épidémie et lors du déconfinement ;
- l'incapacité à s'inspirer d'expériences étrangères, et en particulier de pays d'Asie habitués aux épidémies pour prévenir et gérer la crise, repérer et traiter les patients infectés, définir les modalités du confinement et préparer la sortie de crise et la remise en route de l'économie,

demande à l'Assemblée fédérale

de tout mettre en œuvre pour éviter qu'une telle situation se reproduise et notamment de :

- mettre en place une gestion centralisée des stocks de matériel sanitaire nécessaire à la prévention et à la lutte contre des épidémies ;
- mettre en place une coordination centralisée des politiques sanitaires fédérale et cantonales ;
- respecter les droits humains en assurant un accès libre à l'information à tous les médias et en évitant toute discrimination entre les catégories de la population, et notamment vis-à-vis des personnes âgées ;
- éviter toute mesure qui contribuerait à restreindre la vie privée des citoyens et à instaurer des mesures de surveillance numérique des citoyennes et citoyens au nom de la lutte contre l'épidémie ;
- faire la transparence sur les liens d'intérêts des fonctionnaires, médecins, experts et responsables publics et privés chargés de la politique sanitaire et de la lutte contre les infections aux niveaux fédéral et cantonal ;
- mener une enquête approfondie sur la gestion de la crise et ses conséquences sur la morbidité et la mortalité effectives par rapport aux autres causes de décès (grippe, maladies pulmonaires, etc.) et sur les coûts sanitaires, sociaux, économiques et financiers qu'elle a induits.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Si la gestion de la crise du coronavirus a été plutôt bien conduite par les autorités fédérales et cantonales, en évitant à la fois des mesures de confinement trop sévères et un laxisme excessif, il n'en va pas de même pour ce qui concerne la gestion en amont et en aval de l'épidémie.

De sérieux problèmes sont apparus, qui méritent d'être résolus avant que le Covid-19, ou un nouveau virus, ne frappe à nouveau.

Cette crise a notamment mis en évidence une pénurie cruelle de matériel sanitaire nécessaire pour lutter contre la propagation de la contagion, une concentration funeste des industries et des fabrications de matériel et des produits de base pharmaceutiques dans quelques pays seulement (Chine, Inde et Etats-Unis en particulier), une absence de doctrine criante en matière d'utilisation et de mesures préventives (port du masque en particulier), des principes de confinement ou de quarantaine variant fortement d'un pays à l'autre (la Suède et l'Allemagne n'ont pas confiné, ou très peu), des polémiques néfastes concernant les traitements possibles. Certains pays comme la Grèce ont par exemple utilisé la chloroquine dès le diagnostic alors que d'autres la prohibaient, et cela avec une efficacité reconnue par l'OCDE qui cite ce pays en exemple (cf. La Grèce résiste mieux qu'attendu au Covid-19, Le Temps, 25 avril 2020).

Enfin, cette épidémie, par l'ampleur inédite des mesures qu'elle a causées, a et aura des conséquences sanitaires (opérations chirurgicales, visites médicales et traitements de pathologies reportés), sociales (augmentation des risques pour les personnes vulnérables et les plus défavorisées, augmentation du chômage, mise à l'écart des personnes âgées qui relève d'un apartheid social inadmissible, personnes qu'on a laissées mourir toutes seules dans les EMS contrairement aux principes mêmes de la civilisation), économiques (faillite d'entreprises et d'indépendants, grave risque de récession) et financières (énorme augmentation de l'endettement) qui pourraient s'avérer catastrophiques, alors même que la mortalité due au coronavirus n'excède pas celle d'une grosse épidémie de grippe.

Pour toutes ces raisons, il convient de mettre tout en œuvre pour qu'une telle situation ne se reproduise pas et de tirer toutes les leçons possibles de l'événement que nous venons de vivre afin qu'il ne se répète pas.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite à donner une suite favorable à cette résolution.